



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 30 mars 2018
affiché ou publié le vendredi 30 mars 2018
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180322-lmc1H20776H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H20776H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 026-18

Objet : *RS - Demandes de subventions 2018 auprès de l'Agence de l'eau - Travaux de mise en place d'une stérilisation de l'eau aux ultraviolets pour l'amélioration de la qualité de l'eau du puits Joppet*

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 026-18

objet **RS - Demandes de subventions 2018 auprès de l'Agence de l'eau - Travaux de mise en place d'une stérilisation de l'eau aux ultraviolets pour l'amélioration de la qualité de l'eau du puits Joppet**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le puits Joppet, situé sur la commune de Chambéry, puise dans la nappe phréatique chambérienne. Cet ouvrage est un puits majeur pour la production d'eau potable. Il assure l'alimentation en eau potable de près de 20 % du territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Le puits Joppet fait l'objet d'un suivi qualitatif régulier, dans le cadre du contrôle sanitaire établi par l'Agence régionale de santé (ARS) et de l'autocontrôle assuré par le service des eaux. Cette ressource est actuellement distribuée sans traitement. Un dispositif de chloration de secours équipe l'ouvrage. Les analyses d'eau brute pompée au droit du puits laissent apparaître, dans les situations de nappe haute notamment, une présence bactériologique aléatoire et très ponctuelle. Dans certains cas, ces résultats imposent le recours à la chloration de secours afin de garantir la qualité de l'eau distribuée.

Aussi, dans le but d'optimiser le type de traitement et de stabiliser le mode d'exploitation du puits, la mise en place d'un traitement permanent aux ultraviolets en sortie du puits a été étudiée. Afin de rester en adéquation avec les trois autres grands puits de l'agglomération, la mise en place d'une désinfection aux ultraviolets, optimisant les qualités organoleptiques de l'eau tout en maintenant un traitement préventif permanent efficace, semble la meilleure solution.

Le dispositif de chloration de secours est maintenu, afin de pouvoir répondre le cas échéant à l'obligation de chloration en cas de pollution spécifique ou d'activation de plans de protection de type Vigipirate.

Choix du traitement

Le traitement à l'eau de Javel est plutôt réservé aux petites installations, cette solution n'est pas adaptée au cas du puits Joppet.

Le traitement à l'ozone est relativement coûteux à l'investissement et au fonctionnement. D'autres solutions sont donc préférables.

La solution d'un traitement UV avec chloration ponctuelle a été retenue. En effet, cette solution permet d'avoir les avantages du traitement UV (absence de goût) tout en ayant la possibilité de mettre en œuvre une chloration complémentaire.

La chloration est d'autant plus efficace qu'elle n'est pas permanente. Les chlorations ponctuelles empêchent les micro-organismes de s'adapter au traitement et donc de développer des résistances.

Description des travaux

Système ultraviolets : traitement de 800 m³/h

La pose d'un appareillage ultraviolets s'effectuera sur la conduite de refoulement, dans le local du puits, traitant ainsi l'eau brute en sortie de puits.

Ce système nécessite un emplacement adéquat pour sa pose, mais aussi pour son entretien, exigeant une restructuration de l'hydraulique existant, sachant que le système de traitement au chlore sera conservé.

Restructuration hydraulique

Fourniture et pose des divers éléments de robinetterie nécessaires à l'opération.

Conduites inox, vannes papillons, cône de réduction.

Restructuration système anti-bélier.

Prises en charge diverses (chloration/prélèvement).

Adaptation de la télégestion au dispositif de traitement UV

Modification des raccordements électriques

Montant des travaux

Maîtrise d'œuvre, études	1 080,00 € HT
Modifications hydrauliques	44 861,70 € HT
Fourniture UV	27 098,94 € HT
Raccordement électrique et modification	10 000,00 € HT
TOTAL	83 040,64 € HT

Une aide de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre de ce projet est envisageable à hauteur de 30 % du montant des travaux.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les demandes de subventions,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **sollicite** l'aide de l'Agence de l'eau pour les travaux de mise en place d'une stérilisation de l'eau aux ultraviolets au puits Joppet sur la commune de Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 026-18

Objet de l'acte : RS - Demandes de subventions 2018 auprès de l'Agence de l'eau - Travaux de mise en place d'une stérilisation de l'eau aux ultraviolets pour l'amélioration de la qualité de l'eau du puits Joppet

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20776H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20776H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018